

**Département de la Charente Maritime**

***Ville de Saint-Jean d'Angély***

**COMMISSION COMMUNALE POUR  
L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES  
HANDICAPÉES**

**RAPPORT ANNUEL**

**Novembre 2023**

## 1. Présentation

Dans les communes de plus de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

**Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal** et fait toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports ».

La composition de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées a été arrêtée par Mme la Maire le 30 novembre 2023, M. March remplaçant M. Boutillier.

## 2. Cadre de vie

### 2-1 Voirie et espaces publics

Le diagnostic d'accessibilité, établi en 2010, ayant conclu à une non-conformité générale des voiries et espaces publics, différents travaux ont donc été menés depuis ce constat et plus particulièrement depuis 2015, un programme de stabilisation des trottoirs et de création de passages piétons normalisés a été lancé.

#### 2-1-1 Trottoirs, voirie et espaces publics

Ce programme représente un global d'environ à 3 278 m<sup>2</sup> de revêtement stabilisé réalisés sur l'année 2023 comme figurant dans le détail ci-dessous.

- 2 974 m<sup>2</sup> de trottoirs en enrobé et 2 passages PMR normalisé soit 95 % du montant global de l'enveloppe allouée aux travaux de trottoirs (100 000 € TTC), plus particulière Boulevard du 14 juillet, Boulevard Jacque Caillaud et Porte de Niort
- 303 m<sup>2</sup> de trottoirs en revêtement bi couche en lieu de place de terre battue, avenue Jean Moulin au droit du complexe scolaire.

A cela vient se coupler la réalisation de la dissimulation des réseaux aériens au droit du centre hospitalier et rue Comporté, ce qui permet de libérer de la place sur les trottoirs avec la suppression des poteau béton. Les travaux se sont terminés courant octobre 2023.





## 2-1-2 Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

Le Conseil Municipal lors de sa séance de Septembre 2019 à approuvé le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Les itinéraires choisis, soit 5 655 mètres, ont fait l'objet d'un diagnostic exhaustif pour chaque rue, afin de déterminer les éventuelles anomalies dans la chaîne de déplacement et des solutions techniques correspondantes.

### 3.3 Détermination des cheminements prioritaires

Cheminement 1 : Secteur Mairie / Hôpital / Abbaye royale  
Cheminement 2 : Secteur Cimetière / Collège-Lycée / Equipements sportifs  
Cheminement 3 : Secteur Mairie / Champ de Foire / Gare

#### 5.1 Etat actuel de l'accessibilité de la commune

Le tableau suivant précise le niveau d'accessibilité des cheminements prioritaires définis au chapitre 3.3 précédent.

Quartier ou zone	Nombre de rues ou places	Linéaire des rues			
Secteur Mairie / Hôpital / Abbaye royale	13	2095	0	6	7
Secteur Cimetière / Collège-Lycée / Equipement sportifs	9	1840	0	2	7
Secteur Mairie / Champ de Foire / Gare	8	1720	1	2	5
Total			1	10	19



Rue conforme



Rue non conforme mais praticable, pouvant présenter un risque non lié à la circulation des véhicules.



Rue non conforme et impraticable, ou présentant un risque lié à la circulation des véhicules.

Il ressort qu'aucune demande de dérogation n'est à solliciter pour ces itinéraires et en ce qui concerne les trottoirs empruntés (900 mètres) sous emprise départementale, ceux-ci sont considérés comme non conformes mais praticables.

Parallèlement à l'avancement des travaux, et conformément au Décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006, **un suivi et une évaluation des actions seront mis en œuvre par la Commission Communale d'Accessibilité avec une échéance de 24 mois.**

De plus, afin d'ajuster les prévisions financières du PAVE et d'actualiser le document au regard des travaux et aménagements réalisés, **une révision du PAVE sera menée à l'initiative de l'autorité territoriale, dans un délai de 5 ans.**

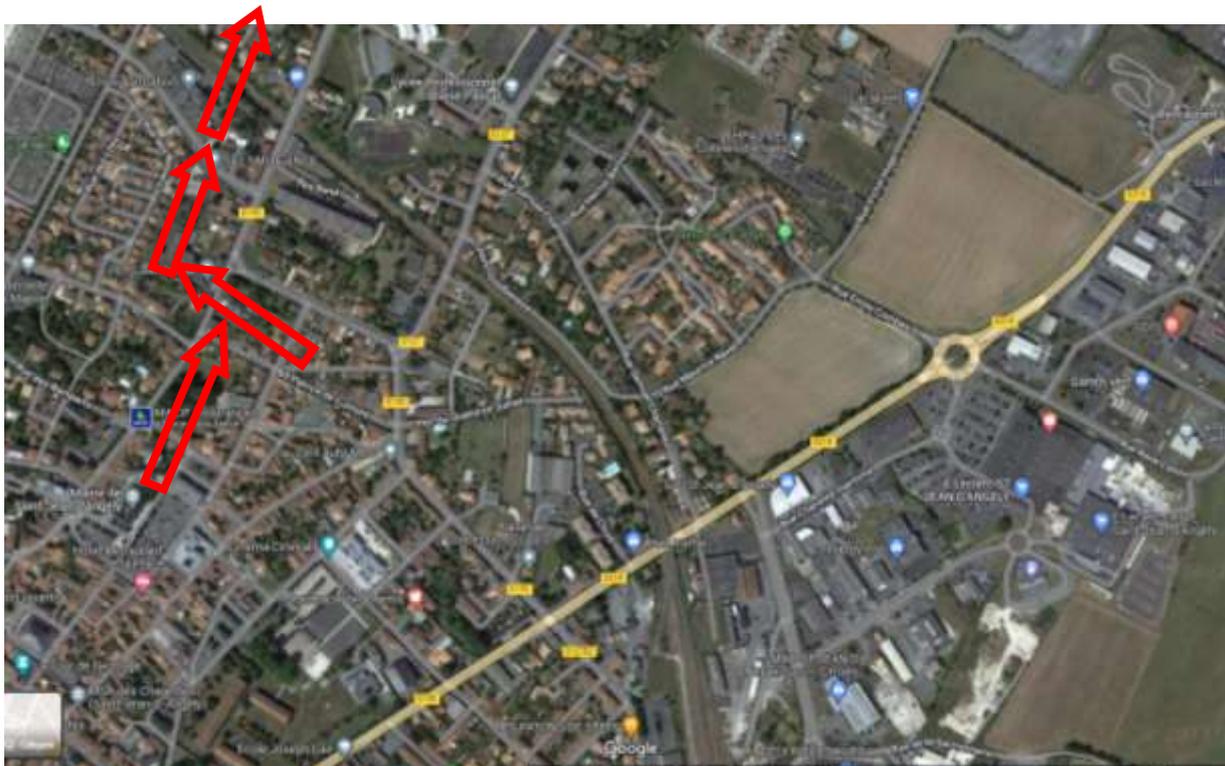
### *Evaluation du PAVE et suivi des actions*

#### Cheminement n°3

Comme annoncé dans le rapport 2022, les opérations d'aménagement 2023 ont été orientées sur le cheminement n°3 afin d'apporter une réponse à la demande d'accessibilité du centre ville et plus particulièrement entre la résidence Porte de Niort et le parking de la place de l'Hôtel de Ville.

Cela se concrétise par :

- Une continuité cheminement doux pour desservir le centre-ville construit, entre la place de l'hôtel de ville et le Boulevard du 14 Juillet menant jusqu'à la Porte de Niort



Par ailleurs, et dans la continuité des travaux exécutés en 2021 et 2022, il a été poursuivi la construction de bac a déchets ménagers accessibles en remplaçant les bacs hors sols par des bacs enterrés.

**Place du Petit Champs, rue Coybo, Place du Minage et Rue d'aguesseau**





### 2-2 Stationnements

Le stationnement réservé aux PMR a peu évolué depuis 2015, comme mentionné dans le tableau ci-dessous.

Lieux	Nombres emplacements 2015	Nombre emplacements 2023
Parking	63	65 ( rue du Palais)
Résidences	4	4
Faubourgs et rues	6	10

***La commission constate avec satisfaction une augmentation de l'accessibilité en ville ainsi qu'une évolution factuelle quant à l'aisance apportée dans les déplacements.***

***Il est demandé qu'une attention particulière soit apportée quant à l'implantation de la place réservée au droit de la Chapelle des Bénédictines, celle-ci ne se trouvant pas à proximité immédiate de la rampe d'accès PMR***

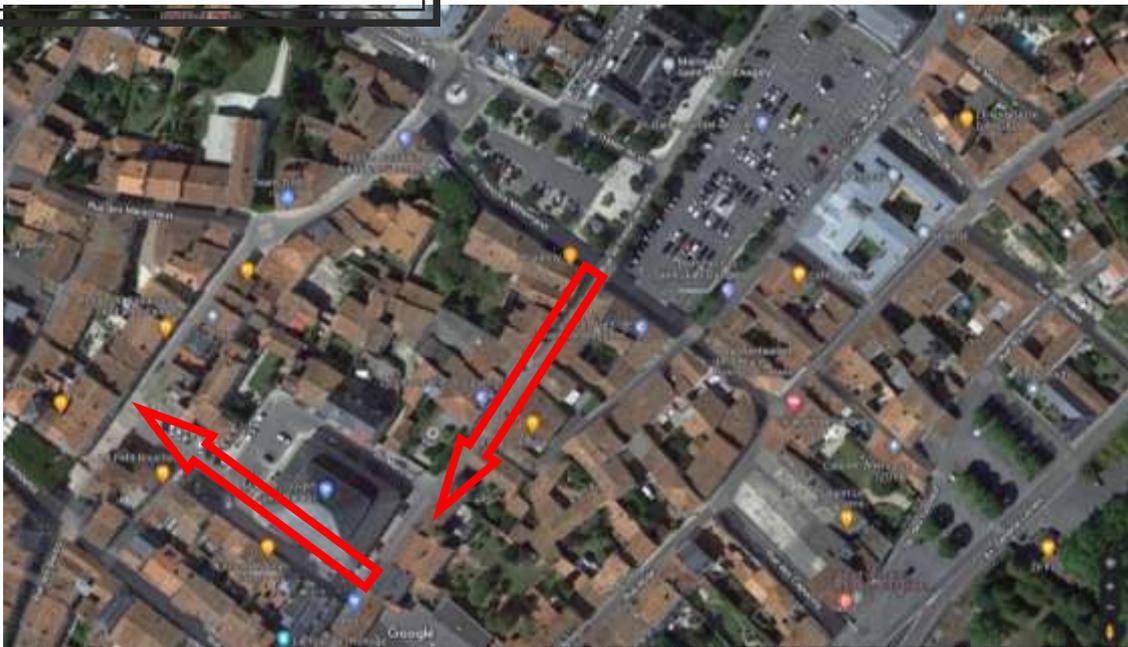
### 2-3 Révision du PAVE 2021

Les projets menés et projetés pour 2024/2025 n'ont pas nécessités de réviser le PAVE.

### 2-4 Projets et orientations 2024/2025

Les projets porteront sur le cheminement n°1 avec la rénovation de la rue de l'Hôtel de ville et de la Place du Marché.

L'objectif est de poursuivre la continuité du cheminement de la Place de l'hôtel de ville vers l'hyper centre-ville avec un achèvement des travaux pour le deuxième semestre 2025.



*La commission prend acte des projets 2024/2025 et valide la continuité du projet de développement de l'accessibilité dans le cœur urbain de la ville, préambule à de futures actions menées dans la seconde couronne urbaine.*

### **3. Cadre bâti – Établissement recevant du public**

#### 3-1 les bâtiments communaux

Un premier diagnostic d'accessibilité a été réalisé en novembre 2009, suivi des travaux d'accessibilité de la Mairie, puis la réglementation évoluant, un second diagnostic a été réalisé en juillet 2015.

A partir de cette expertise, un projet d'Agenda d'Accessibilité Programmé (AdAP) a été présenté pour approbation auprès de la Préfecture en Mai 2016.

Le 12 Septembre 2016, la Commune a été destinataire d'un arrêté préfectoral approuvant l'AdAP sans observations.

Sur le tableau ci-dessous, sont mentionnés **en rouge les travaux exécutés** et **en vert ceux des précédentes années**.

## ETAT DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE ET ECHEANCIER

Gymnase Chauvet :

- Signaler l'entrée depuis la limite de propriété : **320.00 €**
- Transformer les 2 sanitaires en 1 accessible handicapé avec la signalétique : **4 990.00 €**
- Vestiaires douche :
- Changer le lavabo : **1 180.00 €**
- Mettre un dispositif pour s'asseoir dans la douche : **400.00 €**
- Mettre un accessoire pour un appui en position debout dans la douche : **180.00 €**
- Changer la hauteur des patères : **180.00 €**

**Budget total des travaux à envisager HT : 7 250.00 €**

Eglise :

- SAS d'entrée :
- Supprimer les ressauts de plus de 2cm : **715.00 € (achat d'une rampe amovible)**
- Renforcer l'éclairage : **480.00 €**
- Aménager un espace de manœuvre de la porte : **2 760.00 €**

**Budget total des travaux à prévoir HT : 3 955.00 €**

Gymnase du Coi :

- Sur le cheminement, boucher les trous et fentes de plus de 2 cm (tapis métallique présentant des fentes de plus de 2 cm : **240.00 €**)
- Accès au stand de tir :
- Mettre une bande d'éveil à 50 cm de la 1<sup>ère</sup> marche : **78.00 €**
- Peindre la 1<sup>ère</sup> et la dernière contremarche : **216.00 €**
- Contraster les nez de marche : **495.00 €**
- Mettre une main courante de chaque côté : **2 160.00 €**
- Reprendre la circulation afin de respecter les pentes admissibles : **6 000.00 €**
- Créer un palier de repos : **470.00 €**
- Mettre une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier : **65.00 €**
- Peindre la 1<sup>ère</sup> et la dernière contremarche : **90.00 €**
- Contraster le nez de marche : **90.00 €**
- Changer ou modifier le bloc porte afin d'avoir un vantail de 0.80 m : **4 010.00 €**
- Accès au stand depuis l'entrée extérieure :
- Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier : **162.00 €**
- Peindre la première et la dernière contremarche : **225.00 €**
- Contraster les nez de marche : **675.00 €**
- Mettre en place une main courante de chaque côté : **1 368.00 €**
- Accès aux sanitaires depuis la salle polyvalente :
- Installer un appareil élévateur vertical pour desservir les différents niveaux accessibles au public : **5 000.00 €**
- Sanitaires contigus à la salle de réunion :
- Regrouper 2 sanitaires existants pour en faire 1 adapté : **2 420.00 €**
- Signaler le sanitaire adapté par un pictogramme rappelant la possibilité de leur utilisation par des personnes des 2 sexes, handicapés ou non et supprimer la marche d'accès : **90.00 €**
- Sanitaires des salles de sport :
- Regrouper 2 sanitaires existants pour en faire 1 adapté : **2 420.00 €**
- Signaler le sanitaire adapté par un pictogramme rappelant la possibilité de leur utilisation pour les personnes des 2 sexes, handicapées ou non : **90.00 €**
- Changer le lavabo par un lavabo accessible : **1 180.00 €**
- Mettre en place un urinoir à différentes hauteurs : **340.00€**
- Vestiaires/douches n°1 :
- Installer un équipement permettant de s'asseoir dans la cabine adaptée : **200.00 €**

- Installer un équipement permettant de s'asseoir dans la douche adaptée : **200.00 €**
  - Installer un équipement permettant de disposer d'un appui en position debout dans la douche adaptée : **90.00 €**
  - Installer un équipement permettant de disposer d'un appui en position debout dans la cabine adaptée : **90.00 €**
  - Déplacer l'équipement à la bonne hauteur (patères) : **75.00 €**
  
  - Vestiaires/douches hommes n°2 :
  - Installer un équipement permettant de s'asseoir dans la douche adaptée : **200.00 €**
  - Installer un équipement permettant de disposer d'un appui en position debout dans la douche adaptée : **90.00 €**
  - Installer un équipement permettant de s'asseoir dans la cabine adaptée : **200.00 €**
  - Installer un équipement permettant de disposer d'un appui en position debout dans la cabine adaptée : **90.00 €**
  - Déplacer l'équipement à la bonne hauteur (patères) : **75.00 €**
  
  - Vestiaires/douches femmes n°3 :
  - Installer un équipement permettant de s'asseoir dans une partie des vestiaires : **200.00 €**
  - Installer un équipement permettant de disposer d'un appui en position debout : **90.00 €**
  - Déplacer une partie des patères positionnées entre 90 et 130 cm : **75.00 €**
  
  - Gymnase :
  - Créer un emplacement aux personnes à mobilité réduite : **1 920.00 €**
  
  - Salle de réunion :
  - Supprimer le ressaut de plus de 2 cm
  
  - Sur le parking principal :
  - Mettre une signalétique verticale : **960.00 €**
  - Mettre un repérage tactile et visuel du cheminement -extérieur 500.00 €
  
  - Sur le parking côté avenue Jean Moulin :
  - Aménager un stationnement adapté aux handicapés près de l'entrée : **1 050.00 €**
  - Modifier le cheminement ou autre pour adapter la rampe actuelle qui est 12 % : **4 800.00 €**
  
  - Accès à la salle de réunion :
  - Reprendre la circulation afin de respecter les pentes admissibles : **8 355.00 €**
  - Créer un palier de repos : **470.00 €**
  - Renforcer l'éclairage : **600.00 €**
  - Changer ou modifier le bloc porte afin d'avoir un vantail de 0.80 m : **4 010.00 €**
  
  - Accès aux sanitaires depuis la salle polyvalente :
  - Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier : **78.00 €**
  - Peindre les premières et dernières contremarches : **108.00 €**
  - Contraster le nez de marche : **630.00 €**
  - Mettre en place une seule main courante car une deuxième réduirait le passage à moins d'1 mètre : **540.00 €**
- Budget total des travaux à prévoir HT : 53 580.00 €**

**Stade municipal :**

- Accès aux vestiaire/sanitaires :
- Installer un élévateur pour franchir le groupe de marche d'accès aux locaux : **5 000.00 €**
- Supprimer les ressauts de plus de 2cm : **195.00 €**
  
- Circulation d'accès entre les différents bâtiments (stade municipal, club house, buvette) :
- Mettre en place une signalisation adaptée (indication des vestiaires, du club house, du stade annexe) : **640.00 €**
- Rendre le revêtement de sol non meuble (zone située vers le club house) : **10 500.00 €**
  
- Gradins :
- Aménager des emplacements accessibles de dimension 80 X 130 cm et dédiés aux personnes à mobilité réduite (le minimum au-delà de 1000 places est de 20 places accessibles, cependant le nombre de places accessibles est imposé par arrêté dans notre cas) : **1 800.00 €**
  
- Escalier d'accès côté Faubourg d'Aunis :
- Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier : **91.00 €**
- Peindre les premières et dernières contremarches : **126.00 €**
- Contraster les nez de marche : **360.00 €**

- Escalier d'accès au hall du stade
- Mettre une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier : **91.00 €**
- Peindre les premières et dernières contremarches : **126.00 €**
- Contraster les nez de marche : **225.00 €**
- Mettre en place une main courante de chaque côté : **1 008.00 €**
  
- Absence de parking :
- Aménager des places de stationnements (2) adaptées près de l'entrée du bâtiment : **2 100.00 €**
  
- Escaliers d'accès au stade depuis les vestiaires :
- Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier : **182.00 €**
- Peindre les premières et dernières contremarches : **252.00 €**
- Contraster les nez de marche : **810.00 €**
- Mettre en place une main courante de chaque côté : **3 168.00 €**
  
- Espace sanitaire (2 unités) :
- Créer un sanitaire adapté : **9 800.00 €**
- Changer le lavabo par un lavabo accessible : **1 180.00 €**
- Mettre en place des urinoirs à différentes hauteurs : **680.00 €**
  
- Sanitaire du club house :
- Créer un sanitaire adapté : **4 900.00 €**
  
- Stade annexe :
- Créer un sanitaire adapté : **4 900.00 €**
  
- Douches/vestiaires arbitres :
- Créer une douche avec sanitaire adapté : **7 350.00 €**
  
- Vestiaires/douches joueurs (4 unités) :
- Installer un équipement permettant de s'asseoir dans la douche adaptée : **800.00 €**
- Installer un équipement permettant de disposer d'un appui en position « debout » dans la douche adaptée : **360.00 €**
- Déplacer l'équipement à la bonne hauteur (patères entre 90 et 130 cm) : **300.00 €**
  
- Stade annexe : 2 vestiaires/douches :
- Supprimer le ressaut : **180.00 €**
- Installer un équipement permettant de s'asseoir dans la douche adaptée : **400.00 €**
- Installer un équipement permettant de disposer d'un appui en position « debout » dans la douche adaptée : **180.00 €**
- Déplacer l'équipement à la bonne hauteur : **180.00 €**
  
- Stade annexe vestiaire/douche arbitres :
- Créer une douche adaptée avec sanitaire : **7 350.00 €**
- Changer le lavabo : **590.00 €**
- Changer la porte par un bloc porte de 0.80 m : **1 230.00 €**

**Budget total des travaux à prévoir HT : 67 054.00 €**

**Musée municipal : Conforme au label tourisme et handicap, moteur, mental, auditif, visuel**

- Escalier central :
- Mettre en place une contremarche sur la première et la dernière marche de chaque volée
- Contraster les nez de marche
- Peindre la main courante
- Sanitaires mixtes rdc : Déplacer la barre d'appui à la bonne hauteur
- Changer la cuvette de la toilette aménagée afin de respecter les dimensions règlementaires
- Miroirs de retournement dans l'ascenseur,
- Déplacement des 2 places de stationnement en extérieur.

**Chapelle des bénédictines :**

- Accès latéral adapté :
- Mettre en place une signalisation adaptée : **320.00 €**
  
- Escalier extérieur accès latéral :

- Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier : **195.00 €**
- Peindre les premières et dernières contremarches : **270.00 €**
- Contraster les nez de marche : **405.00 €**
- Mettre en place une main courante de chaque côté : **1 200.00 €**

**Budget total des travaux à prévoir HT : 2 390.00 €**

**Marche couverte :**

- Accès adapté :
- Mettre en place une signalisation adaptée : **320.00 €**

**Budget total des travaux à prévoir HT : 320.00 €**

**Abbaye Royale :**

- Accès depuis la limite de propriété :
- Mettre en place un repérage visuel et tactile du cheminement extérieur : **5 000.00 €**
  
- Escalier principal :
- Peindre les premières et dernières contremarches : **225.00 €**
- Changer les revêtements nez de marche : **495.00 €**
- Mettre en place une bande de réveil à la vigilance en haut de l'escalier : **325.00 €**
  
- Scorlion, comptoir :
- Modifier la banque d'accueil : **500.00 €**
  
- Médiathèque et banque d'accueil :
- Modifier la banque d'accueil : **500.00 €**
  
- Abbaye, banque d'accueil (côté médiathèque et hall) :
- Modifier la banque d'accueil : **1 000.00 €**
  
- Médiathèque, rampe :
- Reprendre la circulation afin de respecter les pentes accessibles : **16 000.00 €**
- Elargir la circulation à 1.20 m : **7 200.00 €**
  
- Médiathèque, circulation 2<sup>ème</sup> étage :
- Elargir la circulation à 1.20 m : **14 400.00 €**
- Contraster les éléments de la partie de l'escalier situés à moins de 2.20 m : **1 140.00 €**
  
- CCE, accès chambre :
- Reprendre la circulation afin de respecter les pentes admissibles : **2 400.00 €**
- Supprimer les ressauts de plus de 2 cm : **975.00 €**
- Contraster l'obstacle : **65.00 €**
  
- Scorlion, escalier :
- Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier : **195.00 €**
- Peindre la première et la dernière contremarche : **225.00 €**
- Contraster les nez de marche : **225.00 €**
- Changer le revêtement des nez de marche : **225.00 €**
- Mettre en place une main courante de chaque côté : **960.00 €**
  
- Médiathèque, escalier :
- Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier : **325.00 €**
- Peindre les premières et dernières contremarches : **360.00 €**
- Contraster les nez de marche
- Changer le revêtement des nez de marche : **1 800.00 €**
- Mettre en place une main courante de chaque côté : **1 200.00 €**
  
- Prolonger la main courante horizontalement de la longueur d'une marche en haut et en bas de chaque volée : **135.00 €**
  
- Abbaye, escalier :
- Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier : **650.00 €**
- Peindre les premières et dernières contremarches : **450.00 €**
- Contraster les nez de marche
- Changer le revêtement des nez de marche : **2 700.00 €**
- Mettre en place une main courante de chaque côté : **4 320.00 €**

Prolonger la main courante horizontale de la longueur d'une marche en haut et en bas de chaque volée :

**180.00 €**

- CCE, escalier :
- Mettre en place une signalisation pour indiquer la position des escaliers : **450.00 €**
- Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier : **520.00 €**
- Peindre les premières et les dernières contremarches : **720.00 €**
- Changer le revêtement des nez de marche : **3 600.00 €**
- Prolonger la main courante horizontalement de la longueur d'une marche en haut et en bas de chaque volée : **225.00 €**
- Renforcer l'éclairage de l'escalier ou mettre en place un éclairage : **8 000.00 €**
  
- Médiathèque, ascenseur :
- Installer un ascenseur pour desservir les différents niveaux accessibles au public : **39 000.00 €**
  
- Abbaye, ascenseur :
- Installer un ascenseur pour desservir les différents niveaux accessibles au public : **78 000.00 €**
  
- CCE, ascenseur :
- Installer un ascenseur pour desservir les différents niveaux accessibles au public : **121 010.00 €**
  
- Scorlion, porte d'entrée côté cours :
- Supprimer le ressaut de plus de 2 cm : **325.00 €**
- Aménager un espace de manœuvre de porte : **920.00 €**
  
- Scorlion, porte d'entrée côté rue :
- Changer ou modifier le bloc porte afin d'avoir un vantail de 0.80 m : **4 010.00 €**
- Aménager un espace de manœuvre de porte : **920.00 €**
  
- Médiathèque, SAS d'entrée (idem SAS d'entrée abbaye)
- Changer ou modifier le bloc porte afin d'avoir un vantail de 0.80 m : **8 020.00 €**
- Aménager un espace de manœuvre de porte : **1 840.00 €**
  
- Porte d'entrée médiathèque et abbaye :
- Modifier la porte par un bloc de 2.00 m
  
- Abbaye, SAS d'entrée (côté médiathèque)
- Changer ou modifier le bloc porte afin d'avoir un vantail de 0.80 m : **8 020.00 €**
- Aménager un espace de manœuvre de porte : **1 840.00 €**
  
- Abbaye, côté médiathèque :
- Changer ou modifier le bloc porte afin d'avoir un vantail de 0.80 m : **4 010.00 €**
  
- Abbaye, salon l'Abbe (y compris galerie et autre salon) :
- Changer ou modifier le bloc porte afin d'avoir un vantail de 0.80 m : **12 030.00 €**
  
- Abbaye, salon des hôtes :
- Changer ou modifier le bloc porte afin d'avoir un vantail de 0.80 m : **4 010.00 €**
  
- Abbaye, entrée principale :
- Supprimer le ressaut de plus de 2 cm : **325.00 €**
- Aménager un espace de manœuvre de porte : **920.00 €**
  
- Ecole de musique (salle flute traversière et SAS sanitaires) :
- Changer ou modifier la porte par un bloc porte de 0.80 m : **1 320.00 €**
- Aménager un espace de manœuvre de porte : **920.00 €**
  
- CCE :
- Supprimer le ressaut de plus de 2 cm : **325.00 €**
- Changer ou modifier le bloc porte afin d'avoir un vantail de 0.80 m : **8 020.00 €**
- Changer ou modifier la porte afin d'avoir un vantail de 0.80 m : **2 640.00 €**
  
- CCE :
- Changer le numéro de la chambre (en relief) : **2 700.00 €**
- Modifier l'agencement d'une ou plusieurs chambres pour rendre accessible aux personnes handicapées
- Créer une douche accessible de plein pied dans la salle de bain : **7 720.00 €**
- Mettre en place une barre d'appui dans la douche : **180.00 €**

- Modifier l'agencement du sanitaire pour ménager un espace d'usage près de la cuvette : **2 140.00 €**
  - Changer le numéro de la chambre : **180.00 €**
  - Scorlion :
  - Regrouper les 2 sanitaires pour en faire 1 adapté : **2 420.00 €**
  - Médiathèque :
  - Regrouper 2 sanitaires existants pour en faire 1 adapté : **2 420.00 €**
  - Modifier le lavabo afin qu'il respecte les caractéristiques dimensionnelles d'accessibilité : **590.00 €**
  - Abbaye, sanitaires (côté médiathèque) :
  - Créer un sanitaire adapté : **4 900.00 €**
  - Ecole de musique :
  - Créer un sanitaire adapté : **4 900.00 €**
  - CCE
  - Créer un sanitaire adapté : **9 800.00 €**
- Budget total des travaux à prévoir HT : 414 065.00 €**

**Locaux du 3<sup>ème</sup> âge :**

- Accès adapté à l'établissement :
  - Mettre en place une signalétique adaptée
  - Interdiction de stationnement devant la porte d'entrée
  - Place de stationnement
  - Aménagement une ou des places de stationnement adaptées près de l'entrée du bâtiment
  - Mettre en place un repérage tactile et visuel du cheminement extérieur : **500.00 €**
  - Sanitaire :
  - Créer un sanitaire adapté : **4 900.00 €**
  - Changer le lavabo par un lavabo accessible : **590.00 €**
- Budget total des travaux à prévoir HT : 7 360.00 €**

**Mairie :**

- Escalier extérieur d'accès à la Mairie :
- Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier : **975.00 €**
- Peindre les premières et les dernières contremarches : **1 350.00 €**
- Contraster les nez de marche : **4 050.00 €**
- Mettre une main courante en partie centrale de l'escalier : **1 200.00 €**
- Prolonger les mains courantes horizontalement de la longueur d'une marche en haut et en bas de chaque volée : **108.00 €**
- Accueil, hall et accueil du service technique :
- Modifier la banque d'accueil
- Escalier principale dans le hall de la mairie :
- Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut des escaliers : **650.00 €**
- Peindre les premières et dernières contremarches : **675.00 €**
- Contraster les nez de marche : **5 400.00 €**
- Mettre en place une main courante de chaque côté : **7 200.00 €**
- Prolonger les mains courantes horizontalement de la longueur d'une marche en haut et en bas de chaque volée : **54.00 €**
- Renforcer l'éclairage de l'escalier ou mettre en place un éclairage : **9 600.00 €**
- RDC, services techniques
- Changer ou modifier le bloc porte afin d'avoir un vantail de 0.80 m : **4 010.00 €**
- RDC, porte entrée accès ascenseur et hall d'accueil de la mairie :
- Changer ou modifier le bloc porte afin d'avoir un vantail de 0.80 m : **4 010.00 €**
- 1<sup>er</sup> étage, salle de réunion :
- Changer ou modifier le bloc porte afin d'avoir un vantail de 0.80 m : **4 010.00 €**
- 1<sup>er</sup> étage, salon d'honneur :

- Changer ou modifier le bloc porte afin d'avoir un vantail de 0.80 m : **4 010.00 €**

- 1<sup>er</sup> étage, porte d'accès bureaux du maire, Directrice Générale et Secrétaire Générale :
- Changer ou modifier le bloc porte afin d'avoir un vantail de 0.80 m : **17 040.00 €**

**Budget total des travaux à prévoir HT : 64 342.00 €**

**Salle des associations « Jean-Claude Pinault » :**

- Portail d'entrée métallique :
- Supprimer les ressauts de plus de 2 cm : **65.00 €**
  
- Cheminement depuis le portail a la porte d'entrée de l'établissement :
- Mettre en place une signalétique adaptée : **320.00 €**
- Rendre le revêtement de sol non meuble : **2 625.00 €**
- Mettre en place un éclairage extérieur : **8 000.00 €**
  
- Place de stationnement adapté :
- Aménager une ou des places de stationnement adaptées près de l'entrée principale du bâtiment : **1 050.00€**
  
- Sanitaire :
- Mettre en place une barre d'appui : **90.00 €**
- Adapter la signalétique : **90.00 €**

**Budget total des travaux à prévoir HT : 12 240.00 €**

**Maison du Vivre Ensemble :**

- Rampe d'accès à l'établissement :
- Créer un palier de repos : **470.00 €**
  
- Portail extérieur :
- Modifier ou remplacer le portail existant : **2 000.00 €**
  
- Porte d'entrée de l'établissement :
- Créer un espace de manœuvre devant la porte : **180.00 €**
  
- Accueil :
- Modifier la banque d'accueil : **500 €**
  
- Bureaux :
- Changer ou modifier les portes par des blocs portes de 0.80 m : **3 960.00 €**
  
- Sanitaire :
- Créer un sanitaire adapté : **4 900.00 €**

**Budget total des travaux à prévoir HT : 12 010.00 €**

**Centre des bénédictines :**

- Accès adapté à l'établissement côté Rue des Remparts :
- Mise u normes de la rampe PMR
- Création d'un sanitaire aux normes PMR
- Modification des cloisons de la salle du RDC afin d'élargir les couloirs et de créer des espaces aux normes de déplacement
  
- Rampes et escaliers extérieurs :
- Mettre en place un éclairage extérieur : **9 600.00 €**
  
- Escalier extérieur :
- Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier : **162.00**
- Peindre les premières et dernières contremarches : **225.00 €**
- Contraster les nez de marche : **2 700.00 €**
- Mettre en place une main courante de chaque côté : **4 320.00 €**
- Prolonger la main courante horizontalement de la longueur d'une marche en haut et en bas de chaque volée : **45.00 €**
  
- Circulations intérieures (tous niveaux) :
- Renforcer l'éclairage : **18 000.00 €**

- Escaliers extérieurs :
- Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier : **780.00 €**
- Peindre les premières et dernières contremarches : **810.00 €**
- Contraster les nez de marche : **6 750.00 €**
- Mettre en place une main courante de chaque côté : **18 000.00 €**
- Prolonger la main courante horizontalement de la longueur d'une marche en haut et en bas de chaque volée : **45.00 €**
- Renforcer l'éclairage de l'escalier ou mettre en place un éclairage : **22 400.00 €**

Ascenseur :

Installer un ascenseur pour desservir les différents niveaux accessibles au public : **117 000.00 €**

Porte d'entrée de l'établissement sur façade avant :

Changer ou modifier le bloc porte afin d'avoir un vantail de 0.80 m : **4 010.00 €**

**Budget total des travaux à prévoir HT : 204 847.00 €**

**Salle des fêtes :**

- Rampe d'accès latéral :
- Mettre une signalisation adaptée : **320.00 €**
- Créer des paliers de repos : **470.00 €**
- Créer un espace de manœuvre devant la porte : **180.00 €**
  
- Comptoir - bar :
- Modifier le meuble : **500.00 €**
  
- Poteaux situés sur le cheminement
- Contraster les poteaux : **1 170.00 €**
  
- Escalier d'accès à la scène :
- Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier : **130.00 €**
- Peindre les premières et dernières contremarches : **90.00 €**
- Contraster les nez de marche : **1 080.00 €**
- Prolonger la main courante horizontalement de la longueur d'une marche en haut et en bas de chaque volée : **90.00 €**
  
- Scène :
- Installer un élévateur PMR pour accéder à la scène : **12 870.00 €**
  
- 1<sup>er</sup> étage :
- Officialiser la condamnation de l'étage non accessible au public
  
- Porte d'entrée vitrée :
- Mettre des bandes adhésives sur les parois vitrées : **680.00 €**
  
- Portes entre le hall d'entrée et la salle :
- Changer ou modifier les blocs portes afin d'avoir un vantail de 0.80 m : **8 020.00 €**
  
- Sanitaires :
- Changer le lavabo par un lavabo accessible : **590.00 €**
- Mettre en place un lave main à l'intérieur du sanitaire adapté : **540.00 €**

**Budget total des travaux à prévoir HT : 26 730.00 €**

**AR Prefecture**

017-211703475-20240307-2024\_03\_D6-DE  
 Reçu le 08/03/2024  
 CCAPH - Rapport 2023

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Bâtiment et coût € HT									
Gymnase Chauvet : <b>7 250.00 €</b>	410	1 940	4 900						
Gymnase du Coi : <b>53 580.00 €</b>				10 700	10 700	10 700	10 700	10 780	
Eglise Saint Jean-Baptiste : <b>3 955.00 €</b>	715	480	2 760						
Stade municipal : <b>67 054.00 €</b>			11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	12 054	
Musée municipal : <del>5 350.00 €</del>	<del>5 350</del>								
Mairie : <b>64 342.00 €</b>				12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	4 342
Maison du Vivre Ensemble : <b>12 010.00 €</b>				4 900	3 960	3 150			
Centre des Bénédictines : <b>204 847.00 €</b>			34 847	34 000	34 000	34 000	34 000	34 000	
Salle des fêtes « Aliénor d'Aquitaine » : <b>26 730.00 €</b>		6 680	6 680	6 680	6 690				
Salle des associations « Jean Claude Pinault » : <b>12 240.00 €</b>			1 295	10 945					
Locaux du 3 <sup>ème</sup> âge : <b>7 360.00 €</b>		1 870	5 490						
Marché couvert : <b>320.00 €</b>		320							
Chapelle des Bénédictines : <b>2 390.00 €</b>	2 390								
Montant annuel sans l'Abbaye	8 865	11 290	66 972	90 225	78 350	70 850	67 700	68 834	4 342
Abbaye Royale : <b>414 065.00 €</b>					70 000	70 000	70 000	70 000	134 065
Montant annuel avec l'Abbaye					148 350	140 850	137 700	138 834	138 407

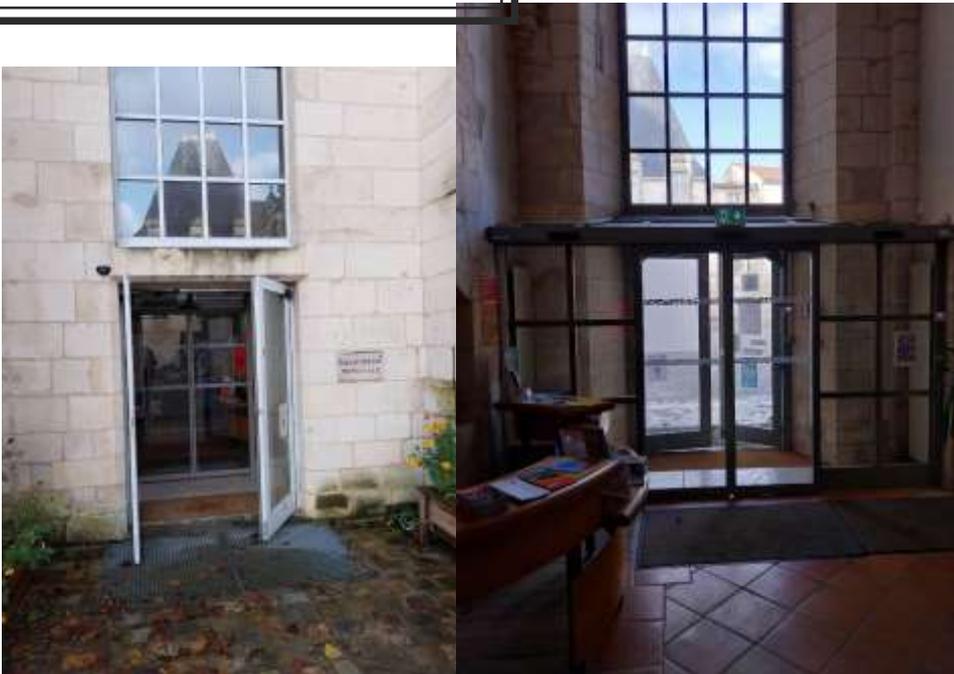
BATIMENTS	ADRESSES	TYP.	CAT.	REF CADASTRE
Gymnase Chauvet	8 rue du gymnase	X	5	AK 394
Gymnase du Coi	51 rue Gabriel Désiré	X	3	AR 152
Eglise Saint Jean-Baptiste	3 place Archiprêtre Paillet	V	3	AE 171
Stade municipal	100 faubourg d'Aunis	PA	1	AA 69
Musée municipal	9 rue Régnaud	Y	5	AE 1092
Abbaye Royale	1 rue Louis Audouin Dubreuil	L, R, S, N et T	3	AE 169
Mairie	place de l'Hôtel de ville	W	3	AH 392
Maison du Vivre Ensemble	1 place François Mitterrand	W	5	AH 387
Centre des Bénédictines	8 à 12 rue des Bénédictine	W et L	5	AH 941 et AH 939 et AH 940
Salle des fêtes « Aliénor d'Aquitaine »	17 pl place de l'Hôtel de ville	L	3	AH 401
Salle des associations « Jean Claude Pinault »	19 av Port Mahon	L	5	AE 832
Locaux du 3 <sup>ème</sup> âge	3 allée d'Aussy	L	4	AH 542
Marche couvert	7 place du Marché	M	3	AH 654
Chapelle des Bénédictines	1 rue des Remparts	L	4	AH 380

Pour 2023, il n'y pas eu d'aménagements spécifiques à part la modification d'un sanitaire à l'abbaye Royale (en extérieur) qui permet dorénavant son usage par les PMR et la pose d'une porte automatique desservant la Médiathèque en lieu et place d'une porte manuelle double battants.

### 3-2 Projets et orientations 2024/2025

Pour 2024 et 2025, l'effort portera sur 3 bâtiments :

- Sur une étude de mise en accessibilité des 3 niveaux de l'abbaye Royale (RDC, R+1 et R+2, avec construction d'un ascenseur et de sanitaires adaptés,
- Sur une mise en accessibilité du centre de formation du kayak (quai de Bernoüet) avec la création d'un vestiaire et sanitaire assurant plus facilement l'accueil de sportif handisport et d'enfant ou adulte PMR dans le cadre de découverte ou de pratique de cette activité,
- Sur la création d'un sanitaire avec douche au centre de formation des arts vivants.



*La commission souligne l'intérêt d'équiper les équipements sportifs tout en tenant compte du développement des activités à destination des PMR et souhaiterait qu'une amélioration de l'accès aux sanitaires PMR du Gymnase du Coi soit apportée, car ceux-ci sont difficilement utilisable par les sportifs s'exerçant dans les salles situées en sous-sol.*

### 3-3 les bâtiments privés et autre services publics

Actuellement, 65 Agendas d'accessibilité programmée pour bâtiments privés ont été déposés en Mairie et instruits par les services Préfectoraux.

## AR Prefecture

017-211703475-20240307-2024\_03\_D6-DE  
Reçu le 08/13/2024  
CGAPH - Rapport 2023

Colonne1	Colonne2	Colonne3	Colonne4	Colonne5	Colonne6	Colonne7	Colonne8
date	nom de l'établissement	adresse	conforme	programme de mise en conformité ADAP			
				date réception mairie	date envoi DDTM avec	avis DDTM	
25/02/2015	CAISSE EPARGNE	15 place Hôtel de Ville	oui				
05/02/2015	LABARRERE PHILIPPE	16 square des Lussault	oui				
24/02/2015	BRICO MARCHE/SA LINET	rue Alex Dumas	oui				
28/02/2015	CONFIDENCE	10 place du marché	non	05/03/2015		favorable le 18 mai 2015	AT 18/05/2015
17/12/2015	BOURDON Carmen	19 rue des Bancs	oui avec rampe amovible ponctuelle				
26/03/2015	MACIF	22 rue Porte de Niort	oui				
30/03/2015	PHARMACIE LES TROIS AMIS	11 rue Laurent Tourneur	oui				
30/03/2015	GROUPAMA	6 place du Marché	oui	01/04/2015			
28/05/2015	Aux Mille Saveurs	41 rue Gambetta	oui				
02/07/2015	MAAF	22 rue Gambetta	oui				
07/07/2015	CENTRE HOSPITALIER	avenue du Port	dérogation demandée pour	dépôt de l'ADAP le 26 juin 2015			
03/08/2015	CHARPIAT DEBRAY	2 rue Audouin Dubreuil	oui				
28/08/2015	PRESSING GAMBETTA	6 rue Gambetta	dérogation demandée pour handicap moteur	Adap le 28/08/2015	08/09/2015		
03/09/2015	SARL EMAXTO MAGPRESS	zone intermarché	oui				
08/09/2015	CABINET FRANCIS VIAUD	4 rue des Bancs	oui				
16/09/2015	SARL FAIDEAU	8 rue Gambetta	oui				
16/09/2015	SC MEDECINS DU MINAGE	4 place André Lemoyne		adap le 16/9/2015			
21/09/2015	infirmières	27 rue du 11 Novembre	non	adap le 20/09/2015			
21/09/2015	POSTE IMMO	La Poste	oui				
21/09/2015	AU PANIER GOURMAND	45 rue Gambetta	oui				
21/09/2015	ROYER Bruno	23 square des Lussaut	oui				
24/09/2015	PASSE LUSSEAULT	3 rue du Petit Champ	oui				
24/09/2015	QUINIO	3 rue Regnaud	oui				
25/09/2015	BORDAGE Françoise	44 Bd Joseph Lair	oui				
22/09/2015	GROUPE DUBREUIL	3 rue Roger Menaud	oui				
25/09/2015	BARDOL Jean	3 rue Regnaud	oui				
28/09/2015	SEMIS SECOURS CATHOLIQUE	22 rue du Jeu de Paume		Adap le 28/09/2015			
25/09/2015	DANS ART	67 avenue du Port	oui				
24/09/2015	CAPRICE FLORAL	9 place André Lemoyne	oui				
24/09/2015	MAPA	1 rue Anatole Contré	oui				
23/09/2015	SAS MAPIX McDonalds	avenue Jacques Richard	non	adap le 23/09/2015			
24/09/2015	VINCI PEAGE AUTOROUTE	PEAGE	non	adap le 24/09/2015			
24/09/2015	ALLIN AGRI	678 RTE DE NIORT	NON	adap le 24/09/2015			
05/10/2015	BAILLEUL Isabelle	59 rue Gambetta	oui				
15/10/2015	SAGA	route de Saintes	oui				
15/10/2015	CITROEN	chemin cité Henri	oui				
16/11/2015	SOCIBA SCI BARRAULT	34 allées Aussy	oui				
23/11/2015	LES MARY POPPINS	57 rue Michel Texier	oui				
17/11/2015	ABES Mouloud	22 rue des Jacobins	oui				
03/12/2015	HENQUET	8 rue du Minage	oui				
03/12/2015	AGENCE GOUJEAU	10 place André Lemoyne	oui				
16/12/2015	POSTE IMMO	1 rue Porte de Niort		adap le 16/12/2015			
28/12/2015	HABITAT 17	6 rue Philippe Jannet		adap le 18/12/2015			
07/01/2016	SAINTE SOPHIE	rue Gambetta		adap le 22/11/2015			
27/01/2016	TABAC PRESSE LOTO	11 avenue de Gaulle	oui				
19/05/2016	BOUTIQUE OXYGENE	10 rue Grosse Horloge	oui avec rampe amovible				
20/05/2016	ALBERT Bruno	28 rue de l'Hôtel de Ville	oui avec rampe amovible				
15/06/2016	DEFINS AURELIE	11 rue des Jacobins	oui avec rampe amovible				
20/09/2016	SEMIS	18 allée d'AUSSY (cab médical la source	oui				
28/10/2016	Comptabilité Gestion Océan CGO	3 ave. Gustave Eiffel	oui	29/10/2016			
02/11/2016	PEP 17 Fondation robert	11 chaussée du Calvaire	oui	03/11/2016			
29/11/2016	Centrale Garage	18 ave. Du Point du Jour	oui	30/11/2016			
05/12/2017	SARL AU TEMPS DE LIRE	15 rue de l'Hotel de Ville	oui				
28/12/2016	TERRATLAN- GITEM	7 rue René Cassin	oui				
05/04/2017	Kinésithérapeute	14 chaussée du Calvaire	oui				
21/04/2017	Vêtements VRIGNAUD	18 rue de l'Hôtel de Ville	oui				
03/05/2017	Au Myosotis	32 rue de l'Hôtel de Ville	oui				
15/10/2017	Cabinet dentaire SCM Filodent	28 bd Patrice de Cumont	oui				
23/05/2017	Kinésithérapeute	59 rue Gambetta	oui				

Colonne1	Colonne2	Colonne3	Colonne4	Colonne5	Colonne6	Colonne7	Colonne8
date	nom de l'établissement	adresse	conforme	programme de mise en conformité ADAP			
				date réception mairie	date envoi DDTM avec	avis DDTM	
16/02/2018	local commercial	20 rue Gambetta	rampe amovible				
18/06/2018	MSA	2 rue Rose	oui				
30/07/2018	NOUROUX Chaussureur	34 rue de l'Hotel de Ville	oui				
22/03/2019	PYZZA D'Y - Mme THIBAudeau	12 rue Pascal Bourcy	non accessible trottoir trop étroit utilisation rampe amovible impossible demande dérogation	22/03/2019	25/03/2019		

#### 4. Cadre bâti – Logements

A ce jour, il n'y a pas de moyen facilitateur pour obtenir ces informations mais la connaissance du bâti intra-muros, et plus particulièrement de la physionomie des constructions en R+1 (magasins en RDC et logements à l'étage) ne préfigurent pas une avancée dans les travaux d'aménagements. Par ailleurs les règles d'accessibilités à appliquer lors des travaux de logements, ne sont pas cohérents avec le parc immobilier présent sur la Commune.

*Extrait de la réglementation applicable au cadre bâti (Mis à jour le 06/03/2017)*

##### Les logements collectifs et maisons individuelles

*Les obligations en matière d'accessibilité des logements portent essentiellement sur les nouvelles constructions.*

*Les prescriptions techniques en matière d'accessibilité s'imposent à tous les immeubles collectifs neufs et aux maisons individuelles neuves destinées à être vendues, louées ou mises à disposition (sont donc exclues celles qui sont construites pour l'usage propre de leur constructeur).*

*S'agissant des logements existants, aucune obligation ne pèse sur les maisons individuelles et les immeubles d'habitation doivent prendre en compte partiellement l'accessibilité à l'occasion de travaux, le principe général étant de ne pas diminuer l'accessibilité des immeubles collectifs existants.*

*À noter cependant que toute création de surfaces ou volumes nouveaux, ou lors de travaux sur les parties communes, alors ce sont les règles d'accessibilité du neuf qui s'appliquent*

##### Bâtiments d'habitations collectifs (BHC) neufs

*Les bâtiments d'habitation collectifs neufs privés ou publics, qu'ils soient destinés à la location ou à l'accession, doivent répondre à des critères d'accessibilité définis par décret : ces bâtiments et leurs abords doivent être construits et aménagés de façon à être accessibles aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap.*

*Les obligations d'accessibilité portent premièrement sur l'ensemble des logements pour ce qui concerne les portes, les circulations, et les dispositifs de commande.*

*L'installation d'un ascenseur est obligatoire dans les parties de bâtiments d'habitation collectifs comportant plus de trois étages accueillant des logements au-dessus ou au-dessous du rez-de-chaussée.*

*Pour les logements situés au rez-de-chaussée, ou en étages desservis par un ascenseur, ou pour lesquels une desserte extérieure est prévue, une unité de vie constituée d'une cuisine, un séjour, une chambre, un cabinet d'aisances et une salle d'eau, doit être aménagée de façon à pouvoir être utilisée par une personne atteinte d'un handicap.*

*De manière générale, en outre, les logements doivent être conçus afin de pouvoir rendre accessibles par des aménagements simples au niveau des seuils et des portes, l'accès depuis les pièces de vie, aux terrasses, balcons ou loggias. Également, au moins une salle d'eau doit être équipée de manière à permettre au besoin une installation ultérieure d'une douche accessible aux personnes handicapées sans intervention sur le gros œuvre*

**Orientations générales retenues par la Commission pour les années 2024 à 2025**

- *La commission fait savoir sa satisfaction générale quant aux travaux menés, aussi bien sur les espaces publics que sur les bâtiments communaux.*
- *La commission encourage le futur programme 2024/2025 d'amélioration des cheminements du centre-ville comme décrit dans le rapport.*
- *La commission se félicite que ses orientations et demandes soient prises en considération, constatant la pertinence et l'intérêt de celles-ci.*